



5 - Administration générale

**Créations, augmentations et diminutions
d'autorisations de programme (AP) et
d'autorisations d'engagement (AE) -
Echéanciers de crédits de paiement (CP)**

Rapport n° CG/2012/38

Service Chef de file :

Direction des finances et de la commande publique

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) afférents à l'ensemble des AP et AE.

La réglementation budgétaire offre deux possibilités pour voter et gérer les crédits d'investissement qui concernent des opérations qui se réalisent sur plusieurs exercices :

- Soit voter dès le 1er exercice l'intégralité des crédits pour permettre l'engagement juridique et comptable en procédant ensuite à des reports d'un exercice sur l'autre des crédits engagés et non consommés ;

- Soit voter une Autorisation de Programme représentant la totalité du coût de l'opération et n'inscrire au budget que les Crédits de Paiement nécessaires pour l'exercice en cours. Chaque AP doit comporter la ventilation pluriannuelle des crédits de paiement. La 1ère solution est indiquée lorsque la collectivité ne maîtrise pas le rythme des décaissements ; c'est par exemple le cas des subventions portant sur de petites opérations.

La 2ème solution convient aux dépenses de maîtrise d'ouvrage ainsi qu'aux subventions d'un montant significatif pour lesquelles le Conseil Général a signé une convention financière.

Cette solution permet une gestion rationalisée et un ajustement des inscriptions de crédits pour limiter les reports.

1. Les AP nouvelles :

Les AP nouvelles qui vous sont soumises représentent un engagement total de 12,72 M€. Au titre de ces 12,72 M€, 5,2 M€ de crédits de paiement sont inscrits au projet de Budget Supplémentaire (BS) 2012.

Les crédits nécessaires pour les prochains exercices sont ventilés par année dans les tableaux figurant au document annexe au projet de BS.

Les AP nouvelles concernent principalement les engagements suivants :

> Liaison Interports 2^{ème} phase : 1,84 M€

Cette AP nouvelle porte sur la participation du Conseil Général à la réalisation de la deuxième phase de la liaison interports dont la première phase avait été financée dans le cadre du Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne 2009 - 2011. 0,32 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Zone d'Activité Intercommunale (ZAI) d'Auenheim : 0,66 M€

Cette AP est créée afin de pouvoir attribuer une avance remboursable pour la création de la Zone d'Activité Intercommunale d'Auenheim dont la fin des travaux est prévue fin 2012 début 2013.

0,33 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Zone d'Activité Intercommunale (ZAI) de Goxwiller-Valff: 2,58 M€

Cette AP est créée dans le cadre du dispositif de soutien aux ZAI, par le versement d'avances remboursables.

1,29 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Le Château de Thanvillé : 0,48 M€

Cette AP est dédiée au financement des travaux de restauration de la toiture et des façades du corps principal du château, classé monument historique, travaux qui ont d'ores et déjà débuté, et qui prendront fin en novembre 2012.

0,161 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Le Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen: 1 M€

Cette AP est dédiée aux travaux du Centre d'Interprétation du Patrimoine de Dehlingen, retenu comme projet d'excellence au contrat de territoire 2011-2016 de l'Alsace Bossue et du Pays de Sarre-Union.

Les travaux portent notamment sur:

- La restauration de la maison Koeppel (une ancienne ferme du XVII^{ème} siècle)
- La valorisation d'un sentier à travers le village et le verger
- La mise en valeur du site archéologique de la maison gallo-romaine de Dehlingen

Les travaux ont débuté à la fin du mois d'avril 2012 et devraient s'achever pour la fin de l'année 2013.

0,14 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> La salle multi-activités à Kaltenhouse : 0,65 M€

Cette AP est dédiée à la création d'une salle multi-activités à Kaltenhouse pour laquelle les travaux débutent en juin 2012 et prendront fin en décembre 2013.

0,15 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> La transformation de la piscine du Wacken : 1,63 M€

Cette AP est dédiée à la transformation de la piscine de plein air du Wacken à Strasbourg en piscine nordique. La première phase des travaux est actuellement achevée. La seconde phase débutera fin novembre 2012.

0,60 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Le Centre Médico-Social de Wissembourg : 2,10 M€

Cette AP est destinée à permettre l'acquisition foncière du site de la Commanderie à Wissembourg, regroupant l'ensemble des 3 sites des services de l'action sociale, et d'y engager les travaux nécessaires.

1,42 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Etablissement public d'insertion de la Défense (EPIDE) : 0,48 M€

Cette AP est dédiée au financement des travaux d'investissement dans le bâtiment de l'EPIDE, ainsi qu'à l'acquisition de nouveaux équipements.

0,19 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Technologie de l'Information et de la Communication & Santé : + 1,3 M€

La démarche globale « TIC & Santé - Innovation pour l'Autonomie » prévoit plusieurs pistes d'actions pour mettre en place une politique globale coordonnée par le Département du Bas-Rhin. Une de ces pistes d'actions est constituée par la mise en place d'un réseau de démonstrateurs. Ce réseau a pour objectif de favoriser le rapprochement entre les entreprises qui innovent, les utilisateurs - particuliers et professionnels - et les prescripteurs potentiels via des sites pilotes, en vue d'une meilleure prise en charge des personnes dépendantes.

Aussi, il est proposé de voter pour la mise en place du réseau de démonstrateurs une enveloppe budgétaire globale d'investissement de 1,3 M€ sur la période 2012-2015, avec 0,6 M€ de crédits de paiement inscrits pour 2012.

2. Les AP abondées :

Un certain nombre d'AP d'un montant global de 82,32 M€, ouvertes sur les exercices précédents, sont proposées en augmentation à hauteur de 7,61 M€, conformément aux éléments détaillés en annexe.

Les montants les plus significatifs concernent :

> La Ligne à Grande Vitesse Rhin-Rhône branche Est : + 0,29 M€

Cette augmentation d'AP est nécessaire pour permettre le versement du solde de la participation du Conseil Général à Réseau Ferré de France. 0,29 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Les subventions aux communes pour la voirie : +1,00 M€

La prise en compte des demandes de subvention nécessite une augmentation d'AP d'1 M€ pour pouvoir engager les opérations conformément au plan de charge établi.

> La Maison de l'Alsace à Paris : + 1,39 M€

Cette AP est abondée au regard de l'augmentation du budget du projet de réhabilitation de la Maison de l'Alsace à Paris.

> L'Hôtellerie familiale (subventions) : + 1,00 M€

Cette AP est abondée pour permettre l'accélération du traitement de dossiers « hôtellerie » reçus par le Conseil Général. L'abondement sera en partie couvert par un transfert en provenance du Fonds d'Intervention Economique. 1,00 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Travaux Château du Haut-Koenigsbourg : + 0,60 M€

Cette augmentation est destinée à permettre l'engagement des marchés pour la réfection de la toiture du donjon du château qui a été endommagée par la tempête Joachim au mois de décembre 2011.

Le coût de ces réparations serait compensé par les assurances souscrites.

> La construction des Archives Départementales : + 0,80 M€

Cette augmentation d'AP est rendue nécessaire pour permettre d'engager les travaux correctifs sur les installations climatiques, les travaux de reprise de façades et la pose de signalétique d'identification de façades.

> La reconstruction et l'extension de la base nautique de Plobsheim : + 1,01 M€

L'aménagement du site des 7 écluses avec la création d'un espace de loisir extérieur couvert, ainsi que les travaux de reconstruction transitoire du Club House nécessitent une augmentation de cette AP.

> Le projet « Réalise » (environnement, géosciences...) : +0,09 M€

Ce projet dont la subvention est prévue au CPER nécessite moins de crédits de fonctionnement, mais nécessite en revanche une augmentation des crédits d'investissement.

> Le contrat territorial de l'agglomération strasbourgeoise-modes de garde : + 0,54 M€

Il s'agit d'intégrer au sein du programme CTAS-modes de garde l'AP « Création d'un multi-accueil à Kolbsheim » (AP diminuée à due concurrence), et ainsi d'obtenir une AP globalisée pour l'ensemble des modes de garde de l'agglomération strasbourgeoise.

0,14 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

> Le mode de garde petite enfance : +0,88 M€

Cette AP est augmentée afin d'intégrer au sein du programme Mode de garde petite enfance les AP « Création de la Maison de l'Enfance à Niederbronn » et « Création de la Maison de l'Enfance à Châtenois » (AP diminuée à due concurrence), et ainsi obtenir une AP globalisée pour l'ensemble des modes de gardes petite enfance de l'ensemble du territoire (hors agglomération strasbourgeoise). 0,22 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

3. Les AP diminuées :

Des AP d'un montant global de 12,87 M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 7,04 M€.

Les diminutions majeures se détaillent comme suit :

> Les plates-formes départementales : - 0,3 M€

Cette AP est diminuée au regard des besoins de financement constatés.

> Création de la Maison de l'Enfance à Châtenois : - 0,63 M€

L'AP relative à ce programme sera intégrée au programme globalisé « Mode de garde petite enfance ». Les crédits de paiement 2012 sont diminués de 0,16 M€.

> Création de la Maison de l'Enfance à Niederbronn : -0,25 M€

L'AP relative à ce programme sera intégrée au programme globalisé « Mode de garde petite enfance ».

Les crédits de paiement 2012 sont diminués de 0,06 M€.

> Création du multi accueil à Kolbsheim : - 0,54 M€

L'AP relative à ce programme sera intégrée au programme globalisé « Contrat de territoire Agglomération de Strasbourg – Modes de garde ».

Les crédits de paiement 2012 sont diminués de 0,14 M€.

Les AP ci-dessous sont toutes diminuées en vue d'une clôture au CA 2013 :

> Les Opérations Universitaires CTSVE 2003-2005 : - 4,94 M€

L'AP est diminuée au regard des besoins de financement constatés et eu égard au fait qu'elle représente un doublon avec l'AP globale du PAPS-PCPI (projet émergeant à plusieurs contrats).

A compter de 2013 il n'y aura plus aucun paiement d'effectué sur ce programme.

> Université recherche : - 0,38 M€

L'AP est diminuée au regard des besoins de financement constatés.

A compter de 2013 il n'y aura plus aucun paiement d'effectué sur ce programme.

4. Les AE nouvelles :

Les AE nouvelles représentent un engagement total d'un montant de 0,05 M€, dont 0,02 M€ de crédits de paiement de l'exercice 2012.

> La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Alsace : + 0,05 M€

Cette AE nouvelle retrace le soutien du Conseil Général, dégressif sur 3 années, à compter de 2012 à la Chambre de Commerce et d'Industrie, suite au transfert de l'activité « Développement international » d'Alsace International vers la CCI de la Région Alsace.

0,02 M€ de crédits de paiement sont inscrits pour 2012.

5. Les AE diminuées :

Des AE d'un montant global de 1,34 M€ font l'objet d'une diminution d'un montant de 0,44 M€.

Les diminutions majeures se détaillent comme suit :

> Le projet « Réalise » (environnement géosciences...) : - 0,09 M€

Ce projet dont la subvention est prévue au CPER nécessite moins de crédits de fonctionnement, mais nécessite en revanche une augmentation de ses crédits d'investissement (confère AP abondées)

Les crédits de paiement 2012 sont diminués de 0,03 M€.

> L'ingénierie de coopération transfrontalière (Euroinstitut, Infobest, Projet Interreg) :
- 0,32 M€

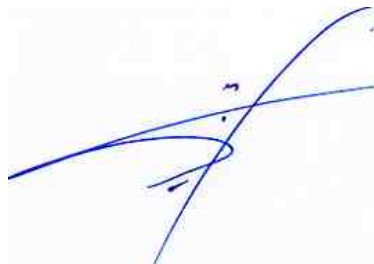
Cette AE est diminuée au regard de la réalité des paiements effectués sur ce projet.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général approuve les créations, augmentations et diminutions d'AP et d'AE, conformément aux tableaux annexés, ainsi que les échéanciers de CP sur la période 2012-2015 de l'ensemble des AP et AE tels que figurant à l'annexe du projet de BS-DM1.

Strasbourg, le 31/05/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL